

Notice explicative BREVET 2015 (DNB)

Les épreuves écrites du brevet des collèges auront bien lieu début décembre au collège de Normandie. Courant novembre, les élèves seront destinataires d'une convocation pour ces épreuves écrites de **français**, de **mathématiques** et d'**histoire-géographie-éducation civique**.

Une pièce d'identité en cours de validité sera demandée au début de chaque épreuve

Modalités d'obtention, règles générales :

Sont pris en compte pour l'obtention du brevet pour cette session 2015:

- ▶ La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, palier 3(visibles sur Pronote tout au long de l'année)
- ▶ La note obtenue à l'oral d'histoire des arts
- Les notes de contrôle continu obtenues en 3ème
- Les notes obtenues à l'examen écrit final.

Pour réussir le brevet il faut donc :

- 1. Obtenir au moins la moyenne à l'ensemble contrôle continu + oral d'histoire des arts + examen final (voir cidessous les notes prises en compte).
- 2. Avoir validé le socle commun de compétences auquel sont désormais intégrés le niveau A2 en langue vivante et le B2I (Brevet Informatique et Internet).

Les notes prises en compte pour l'obtention du brevet :

- Contrôle continu des connaissances: il concerne uniquement l'année scolaire de 3ème et correspond au total des moyennes annuelles obtenues dans la plupart des matières hors Histoire Géographie Education Civique. L (voir au verso: calcul des points, mis à jour pour la session 2015). Dans le cas des options facultatives (latin ou DP3 par exemple), seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte sous forme de bonus. Exemple: une moyenne annuelle en latin de 15/20 engendre un bonus de 5 points.
- Oral d'histoire des arts : il est organisé le mercredi 30 septembre au sein de l'établissement et il donne lieu à une note sur 40 points. Les élèves ont été destinataire d'un document leur permettant de choisir 5 sujets, à préparer dès à présent. L'oral portera sur l'un d'entre eux choisi par le jury.
- **Examen final :** il se déroule sur trois demi-journées début décembre et comprend trois épreuves écrites pour un total de 120 points (quelle que soit la série) :
- ▶ Français (3 heures) : 40 points. Deux sujets de rédaction au choix (un d'imagination, l'autre de réflexion); une dictée (de 600 à 800 caractères), un questionnaire qui laisse la place aux réactions personnelles de l'élève face au texte proposé.
- ▶ Histoire-Géographie Éducation Civique (2 heures) : 40 points. Les trois disciplines sont obligatoirement traitées par l'élève au lieu d'une discipline au choix entre l'histoire et la géographie.
- ▶ Mathématiques (2 heures) : 40 points. Un grand nombre d'exercices (6 à 10) conçus de façon indépendante (il n'est pas nécessaire de réussir le premier pour pouvoir faire le deuxième...etc.) ; l'un au moins de ces exercices est une tâche complexe, de type problème (l'élève n'est pas guidé ; il doit utiliser connaissances et savoir-faire différents) ;

Des mentions sont décernées en fonction des résultats obtenus :

- ▶ Assez bien : note comprise entre 12/20 et 14/20
- ▶ Bien : note comprise entre 14/20 et 16/20
- ▶ Très bien : note supérieure à 16/20

Afin de préparer les élèves à l'examen des devoirs communs aux classes de 3° sont organisés tout au long de l'année, et une épreuve dans les conditions d'examen final est organisée les 25 et 26 aout 2015